



ABC arbitrage Solde sur dividende 2018

Le groupe ABC arbitrage procède à la distribution du solde sur dividende 2018 d'un montant de 0,23€ par action ordinaire.

Le détachement s'est opéré le 9 juillet 2019 pour une mise en paiement le 11 juillet 2019.

Cette opération a le caractère d'une distribution pour 0,22493 euro (prélevé sur le bénéfice distribuable) et le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts pour 0,00507 euro. Le montant ayant le caractère de remboursement d'apports ne sera pas soumis à l'impôt sur les revenus de l'année 2019 mais viendra minorer le prix de revient d'acquisition des actions concernées ; l'imposition ne s'appliquera en conséquence qu'au moment de la cession desdites actions. Ces informations fiscales sont fournies à titre indicatif, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel en vue de déterminer le régime d'imposition qui leur est applicable.

Pour mémoire, un versement de 0,20€ par action a eu lieu au mois de novembre 2018, les distributions afférentes à l'exercice 2018 se sont donc élevées à 0,43€ par action.

La publication des résultats semestriels du groupe ABC arbitrage aura lieu le 24 septembre 2019.